

Décompte Impôt à la source pour les créanciers hypothécaires (Art. 108e LF) Créanciers hypothécaires domiciliés à l'étranger

Date de naissance	Nom, prénom et adresse du créancier hypothécaire à l'étranger	Immeubles/biens-fonds (lieu de situation) Commune	Période de décompte du - au	Intérêt brut	Taux d'impôt %	Impôt retenu Fr.
						Total de l'impôt retenu

Nom, adresse et signature du créancier: